

VILLE DE DREUX
Direction des Affaires juridiques,
Assemblées, Commande Publique,
Citoyenneté et Guichet unique

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 AVRIL 2026



Mandature 2026-2032

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLE, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Étaient excusée

Caroline BRAY du point 1 au point 6
Jean-Michel POISSON au point 9

Pouvoirs

Slimane MORDI donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Corinne DUBESSAY donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Caroline VABRE donne procuration à Jean-Michel POISSON, Marie DALENCON donne procuration à Eric DUQUESNOY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 mars 2026

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le Maire : Nous entrons directement dans le déroulé du jour.

Tout d'abord l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2026.

Vous avez reçu, y a-t-il des remarques ?

Oui monsieur Poisson, je vous en prie.

Jean-Michel POISSON : En fait, je vais m'adresser à madame Fretey que j'avais nommé secrétaire de séance lors du dernier conseil municipal, et je vais essayer d'être aussi taquin que madame Fretey, j'ai pris sa place lors du précédent mandat, qui ne manquait pas avec un petit sourire en coin de relever les moindres coquilles et futilités nichées dans les procès-verbaux de conseils municipaux et ainsi de laisser supposer au public une véritable désinvolture du travail de la majorité municipale de l'époque.

Bien, madame Fretey pour essayer d'imiter votre perspicacité de faire si possible aussi bien que vous en page 16 du procès-verbal du conseil élection des adjoints, vous pouvez lire la liste de Madame Scavennec qui a "obtenue" 28 pour et 11 blancs. Et pour nous permettre de nous accorder, il serait mieux de supprimer le "e" à la fin de "obtenue" parce que l'accord n'est pas bon et peut être d'ajouter "28 pour" puisqu'il est indiqué 11 blancs alors je vous assure pour l'avenir je ne recommencerai pas ce genre d'exercice stérile qui ne fait qu'augmenter inutilement la durée des conseils municipaux.

Je souhaite effectivement tant pour la majorité que pour les oppositions que les sujets largement débattus en commission puissent être traités rapidement en se tenant strictement à l'essentiel de sorte à ce que les conseils municipaux ne s'éternisent pas. Enfin je profite de la parole qui m'est donnée qui m'est accordée pour féliciter madame Scavennec, je ne l'ai pas encore fait, suite à sa nomination rassurante dans le rôle de première adjointe.

Monsieur le maire : Merci beaucoup monsieur de votre contribution je vous demande si vous en êtes d'accord, d'approuver ce procès-verbal de la séance du 28 Mars.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Unanimité.

Je vous remercie beaucoup.

2. Les Naturalies samedi 18 et dimanche 19 avril 2026

Monsieur le maire : Nous passons au point numéro 2. Les Naturalies qui seront organisées les samedis, le samedi 18 et le dimanche 19 avril.

Je laisse monsieur Le Ciché rapporter ce dossier.

Christophe Le Ciché : Merci monsieur le Maire. Mes chers collègues, tout d'abord c'est un grand honneur pour moi de rapporter la première délibération ordinaire de ce nouveau mandat et c'est un vrai plaisir de le faire sur ce sujet-là parce que les Naturalies c'est évidemment un événement extrêmement heureux pour le rayonnement de la ville, pour le rayonnement de la chapelle royale. Donc c'est un

double plaisir d'avoir à présenter devant vous ce sujet. La délibération qui vous est présentée à un double objet.

Le premier, c'est d'approuver les tarifs et le règlement des Naturalies, les tarifs à destination des exposants qui sont inchangés depuis des années. C'est toujours 175 € par stand. Et les tarifs pour les visiteurs qui sont de 5 € de droit d'entrée avec une gratuité pour les personnes à mobilité réduite et leurs accompagnateurs et une gratuité pour les mineurs de moins de 16 ans, sur ces 5 €, 50 centimes reviennent à la fondation Saint-Louis.

Et puis le deuxième objet de cette délibération est d'approuver la convention qui lie la ville de Dreux et la fondation Saint-Louis pour l'accès au parc et pour toutes les relations qui existent dans l'organisation de cette manifestation.

J'en profite aussi pour dire que les Naturalies ont cette année 20 ans. Elles ont été créées en 2006 à l'initiative de Monique Patriat qui a eu cette idée brillante aidé de Loïc Deroyer qui à l'époque était à la tête des services des espaces verts et tous les deux pendant de nombreuses années ont, non seulement développé cette idée, mais en ont fait vraiment une manifestation qui fait rayonner Dreux et la chapelle royale, une manifestation magnifique qui draine un très large public il y a 55 exposants cette année. Ils viennent pour le plus éloigné de Nice, mais aussi de Bretagne, de Normandie, de la région Centre-Val-de-Loire bien entendu, d'Île-de-France et d'autres endroits de France avec toujours le même niveau de qualité et d'exigence qui a été imaginé dès le départ par Monique Patriat pour faire de cette foire aux plantes un événement exceptionnel dans l'écrin exceptionnel que représente le parc de la chapelle royale. Je vous prie donc d'approuver cette délibération qui consiste à approuver les tarifs proposés ainsi que le règlement d'une part et d'autre part autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention à passer avec la Fondation Saint-Louis.

Je vous remercie.

Monsieur le maire : Merci beaucoup monsieur Le Ciclé. Vous avez ce rapport dans les dossiers qui vous ont été envoyés. Je vous propose...

Il y a une question ? oui monsieur, je vous en prie.

Valentino Gambuto : Oui, Bonsoir monsieur le maire.

Chers collègues, moi j'aurais juste deux petites remarques à faire. La première en ce qui concerne, je ne vais pas jouer aussi sur la sémantique, mais ça a du sens quand même. Lorsque l'on parle de la Fondation Saint-Louis qui met gracieusement son site à disposition, puisqu'on reverse 50 centimes, 10 %, ce n'est pas gracieusement il y a une contrepartie qui n'est peut-être pas à la hauteur de ce qui est mis à disposition mais ce n'est pas gracieusement.

Et puis aussi pour faire une remarque, outre le fait que bien sûr je soutiens cette démarche parce que les Naturalies c'est devenu une institution et qui rayonne bien au-delà de la région, juste de rappeler ce que je dis à chaque fois, la nécessité d'organiser un petit peu plus, par une navette la circulation de ceux qui vont stationner plus loin, que ce soit en ville ou à la sablonnière, d'avoir une navette, qu'ils n'aient pas ça à faire à pied. Pour qu'on ait une circulation plus facile, d'avoir moins de monde qui cherche à se stationner tout au long de la chapelle.

Merci.

Monsieur le maire : Merci beaucoup. Sur le deuxième point, c'est le cas je pense monsieur.

Christophe Le Ciché : Oui, absolument. Il y a une navette qui fait le tour des maisons proximum et qui accompagne les gens aux Naturalies. Alors le rythme je l'ai plus en tête mais je crois que c'est toutes les demi-heures pendant les heures d'ouverture, une navette qui permet aux gens de ne pas avoir à venir en voiture et d'arriver directement depuis le centre-ville parce que les 3 parkings effectivement qui sont autour des Naturalies sont très rapidement encombrés.

Valentino Gambuto : Oui oui, c'était le cas mais c'était en ce qui concerne les deux parkings, Sablonnière et celui de devant le cinéma.

Monsieur le maire : monsieur Billet.

Pierre-Frédéric Billet : Oui. Merci monsieur le maire. Juste une pensée parce qu'il faut oublier personne. Je pense aussi qu'il y a Claude Jonnier qui a joué un rôle moteur dans les Naturalies, qui a été extrêmement présent avec son peps qu'on connaît, qu'on connaissait et je salue aussi le travail de Sophie qui à un moment donné a repris les Naturalies qui étaient un petit peu moribondes qui a su les relancer.

Merci.

Monsieur le maire : merci de ce rappel. Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions ? pas d'autres questions.

Je vous demande de répondre positivement aux différentes questions posées par monsieur Le Ciché.

Qui est contre ? Les abstentions ? Unanimité.

Je vous remercie.

3. Création de la Commission d'appel d'offres et de la Commission des marchés à procédure adaptée et détermination des conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Le point suivant consiste à vous proposer la création de la commission d'appel d'offres et de la commission des marchés à procédure adaptée.

Les dossiers qui nous ont été proposés montrent de quelle manière ces membres seront désignés à travers une attribution que nous vous proposerons au prochain conseil municipal. Attribution des sièges selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, avec le dépôt de listes qui peut se faire jusqu'à la date qui vous a été proposée dans le dossier qui est le 22 avril à 17h auprès de la direction des assemblées avec une adresse mail.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Pas de question.

Y a-t-il des votes contre la création de ces deux commissions ? des abstentions ? à l'unanimité.

Je vous remercie.

Monsieur le maire : Nous passons à la délibération suivante qui est la désignation à la centrale d'achats Approlys.

Alors, il y aura une série de désignations de membres du conseil municipal sur un certain nombre de commissions. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, que nous fassions un vote à main levée de telle sorte à ne pas nous perturber sur les papiers qui seraient à manipuler.

Pas d'objection à cette proposition ?

Oui, monsieur, je vous en prie.

Valentino Gambuto : Non, pas d'objection, mais une explication de vote et qui vaudra pour les autres. Je considère qu'à partir du moment où vous êtes la majorité, à chaque fois qu'il y aura un et deux sièges, je m'abstiendrai pour ne pas intervenir sur vos choix et à partir du moment où il y aura trois sièges sur les autres délibérations, je souhaiterais qu'il y ait une représentation de l'opposition, sinon je voterai contre.

Monsieur le maire : Bien pris. Merci beaucoup.

4. Centrale d'achat GIP Approlys - Représentation de la ville de Dreux Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Alors le premier dossier sur lequel nous devons nous prononcer, c'est la centrale d'achat du GIP Approlys avec une représentation d'un titulaire et d'un suppléant qui sont à désigner.

Je crois que derrière moi figurent les personnalités que je vous propose de désigner Philippe Rive comme titulaire et André Homps comme suppléant.

Pas d'objection ? Je vous remercie.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Je vous remercie. C'est bien pris.

5. Copropriétés dans lesquelles la Ville de Dreux possède des parts - Représentation de la ville de Dreux Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Désignation pour les copropriétés dans lesquelles la ville de Dreux possède des parts, il s'agit des copropriétés 14 rue Rotrou, 21 rues de la Sablonnière et l'Otium, et là nous avons un titulaire et deux suppléants à désigner. Je vous propose comme titulaire votre serviteur, comme suppléant Philippe Rive et André Homps.

Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Merci beaucoup.

6. Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) - Représentation de la ville de Dreux.

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Commission départementale d'aménagement commercial, la CDAC. Nous avons à désigner deux représentants à cette commission. Je vous propose Christophe Le Ciché et Nelson Fonseca.

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)
Merci beaucoup.

7. Société d'Économie Mixte Construction de Dreux - Représentation de la ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : La société d'économie mixte construction de Dreux, la SEMCD. Nous avons à désigner le conseil d'administration, SEMCD est composé dix membres, sept représentants du conseil municipal, un représentant des communes actionnaires et deux représentants du secteur privé. Nous avons, nous, conseil municipal de la ville de Dreux à désigner sept représentants. Je vous propose ces sept personnes, moi-même, donc Christophe Le Ciché, Nelson Fonseca, Christophe Le Dorven, Philippe Rive, Florence Archambaudière et André Homps, et dans le même temps, je vous demande, je vous propose d'habiliter Christophe Le Ciché compte-tenu de ses délégations, à se présenter aux fonctions de président du conseil d'administration de la SEMCD.

Y a-t-il des oppositions ?

Oui, monsieur, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Une intervention, Monsieur le maire, parce que là ça me surprend avec sept sièges à pourvoir, que vous ne proposiez pas, qu'il y ait une représentation de l'opposition dans le cadre de cette société qui est très importante, me semble-t-il, dans l'organisation de la politique de la ville. Vous avez fait une déclaration qui m'a séduit où vous annonciez laisser une part importante aux oppositions pour travailler en commun. Là, vous avez l'occasion de le faire en proposant que des représentants des oppositions fassent partie parce que ça vous empêchera pas de travailler, ça assurera le sentiment d'une grande transparence et puis le fait qu'on puisse travailler en commun entre opposition et majorité, sur sept, il me semblerait juste qu'il y ait au moins deux à trois représentants des oppositions.

Monsieur le maire : Je vous remercie de votre remarque et vous verrez plus loin que nous ferons une bonne part à l'opposition dans la représentation du conseil municipal.

Oui, monsieur Billet, je vous en prie.

Pierre-Frédéric Billet : Merci monsieur le maire. Une intervention pour saluer travail d'Alain Guenzi qui a été le président jusque-là, de cette société, qui n'est pas forcément toujours très connu des Drouais mais qui a permis beaucoup d'investissements et notamment qui est très présente sur la SCI et les Archers, propriétaire du bâtiment du cinéma et qui a réussi pendant 4 ans à négocier un tournant pour le cinéma de Dreux et le couple que l'on connaît bien qui tient le cinéma parce que les repreneurs, qui sont des professionnels du cinéma en région Parisienne, ont conclu un affaire pour la reprise du cinéma et du bâtiment en accord avec la banque des territoires donc c'est une belle opération qui va se conclure et je pense que vous serez amené à signer ou monsieur Le Ciché sera amené à signer cette vente pour la

partie bâtiminaire. Je salue parce que ce n'était pas un dossier facile et le cinéma a beaucoup souffert, donc je voulais saluer le travail d'Alain Guenzi sur ce dossier.

Monsieur le maire : Merci. Bien pris.

Y a-t-il des oppositions ? Oui monsieur pardon. Des abstentions ? à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO) et 10 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK). Je vous remercie beaucoup.

8. Société Anonyme d'Économie Mixte Locale GÉDIA - Représentation de la ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Société d'économie mixte locale Gédia représentation. Nous devons proposer 4 représentants du conseil municipal et d'habiliter une personnalité pour présider ce conseil d'administration de Gédia. Je vous propose donc comme représentant de désigner monsieur moi-même, Philippe Rive, André Homps et Christophe Le Dorven et je vous propose de m'habiliter pour me présenter aux fonctions de président du conseil d'administration de Gédia.

Y a-t-il des remarques ? Oui monsieur, je vous en prie.

Valentino Gambuto : Juste une remarque, il s'agit évidemment Gédia d'une structure qui sera gérée en fait par son conseil d'administration, mais il aurait été, il serait utile si à un moment nous avons un débat en conseil municipal sur les orientations de Gédia, des choses qu'on n'a pas eu par le passé et qui me semblent importantes sur les choix politiques, économiques et les orientations de Gédia jusqu'à ses tarifications c'est les avantages, les inconvénients que peuvent avoir certains. Ce serait bien que politiquement on ait une discussion autour du sujet, donc puisqu'on en parle, je vous propose que lors d'un prochain conseil municipal, vous mettiez ce débat à l'ordre du jour si vous le voulez bien et puis je voterai contre puisque sur 4 représentants et qu'il y a pas de membres de l'opposition.

Monsieur le maire : Très bien. Merci de votre suggestion monsieur. Monsieur Billet, vous voulez prendre la parole ?

Pierre-Frédéric Billet : Simplement comme on l'a dit quelques années, il y a un enjeu pour Gédia dans les prochaines années à savoir le positionnement et le rapprochement avec une autre structure privée ou une vente, une fusion acquisition puisque la taille critique de Gédia n'est plus dans la bonne mesure pour assurer son avenir dans les années à venir, donc il y a aussi la volonté avec la caisse des dépôts, la banque des territoires, je crois que l'audit a été lancé pour voir un peu ce qu'on pouvait faire pour pérenniser l'activité de Gédia, on sera attentif à ce qu'il va se passer pour Gédia parce que sans dévoiler de secret, les syndicats ont été demandeurs et ont été informés d'un certain nombre de choses inappropriées qui ont été exercées il y a quelques années. On sera extrêmement vigilant pour le personnel de Gédia.

Je vous en parlerai en personne directement à vous si vous le souhaitez.

Monsieur le maire : Très bien. Merci beaucoup.

Y a-t-il des oppositions ? Une opposition ? des abstentions ? s'il vous plaît.

à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO) et 10 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK)

Merci beaucoup.

9. Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction (SPL GAC) - Représentation de la ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Nous passons à la société locale de gestion aménagement construction à la SPL et nous avons à désigner quatre représentants.

Pierre-Frédéric Billet : Monsieur Poisson ne prendra pas part au vote, j'ai dit avant lui puisqu'il est PDG sortant.

Monsieur le maire : D'accord. Ok. Très bien. 4 représentants et habilitier quelqu'un parmi ces représentants pour exercer les fonctions de président du conseil d'administration. Les personnalités que nous présentons, que je présente. Il s'agit de votre serviteur Philippe Rive, André Homps et Christophe Le Dorven et je vous demande de m'habilitier pour devenir le président du conseil d'administration de la SPL.

Y a-t-il des remarques ? Des abstentions, un vote contre ? à la majorité, 1 voix contre, merci, Monsieur GAMBUTO et 9 abstentions (Abdel-Kader GUERZA, Corinne DUBESSAY, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK)

Merci Mesdames, Messieurs.

10. CEREMA – Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité, et l'aménagement - Représentation de la ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Nous passons au centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité, l'aménagement pour désigner un représentant en charge de l'environnement. Il s'agit compte tenu de ses délégations, de désigner madame Sabine Fretey.

Des remarques ? des votes contre ? des abstentions ? à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO),

Merci beaucoup.

11. CCAS - Conseil d'administration - détermination du nombre de membres - conditions de dépôt des listes

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Le CCAS, il s'agit de déterminer le nombre des membres et les conditions de dépôt des listes, puisque l'opposition doit être représentée au CCAS. Nous vous avons indiqué dans la note de présentation qui figure dans votre dossier toutes ces modalités, particulièrement le nombre des membres du conseil d'administration que nous vous proposons à 16, 8 membres du conseil municipal et 8 membres qui seront nommés par le maire. Les modalités de dépôt des listes figurent donc dans le dossier qui vous a été proposé avec une date limite pour nous proposer les listes le 22 avril à 17h, toujours à la même adresse à l'administration générale.

Y a-t-il des remarques ? des oppositions ? des abstentions ? à l'unanimité, moins 1 abstention (Jean LESPINAS).

Merci beaucoup.

12. Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) - Représentation de la ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Nous passons au point 12 pour la désignation d'un représentant du conseil municipal au centre médico psychologique pédagogique, c'est un service de diagnostic et de soins en consultation ambulatoire pour les enfants et adolescents de 3 à 18 ans. Compte-tenu de ses délégations, je propose que le conseil municipal soit représenté par Halima Taïbi.

Des remarques ? Votes contre ? Abstentions ?

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO).

Merci. Merci beaucoup.

13. Comité de gestion du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) - Représentation de la ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Comité de gestion du service d'éducation spéciale et de soins à domicile de SESSAD qui agit et intervient dans les familles en termes de soins à domicile. Également compte-tenu de ses délégations, je propose que nous le conseil municipal soit représenté par madame Halima Taïbi.

Des remarques ? Votes contre ? Abstentions ?

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Merci beaucoup.

14. Comité départemental des services aux familles - Représentation de la ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Comité départemental des services aux familles. C'est une dimension sociale très importante. Je propose au conseil municipal de désigner madame Marie-Françoise Scavennec pour nous représenter.

Y a-t-il des remarques ? Des votes contre ? des abstentions ?

à l'unanimité, moins 4 abstentions (Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Merci beaucoup.

15. Contrat local de santé avec l'agence régionale de santé - Représentation de la ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Le contrat local de santé, le CLS, un outil extrêmement important que nous allons porter avec l'Agence régionale de santé, qui va définir finalement le cadre général des réponses en matière de santé sur notre ville. Nous avons trois représentants à désigner. Je vous propose votre serviteur ? Hakan Yildiz et Véronique Julié.

Y a-t-il des remarques ? Oui monsieur. Je vous en prie.

Pierre-Frédéric Billet : Monsieur le maire. Je m'interroge sur le caractère légal de ces nominations. C'est une question que je pose, on avait eu un cas un peu similaire sur la nomination au sein du conseil de surveillance de l'hôpital de notre collègue Talal Abdel-Kader qui avait été refusée par l'ARS du fait de ses fonctions à l'hôpital, je m'interroge si on ne peut pas avoir une remarque de l'ARS puisque madame Julié est encore présidente, alors, dans un cadre un petit peu fluctuant puisque les élections ont été annulées à l'hôpital mais je m'interroge il serait bien de poser la question à l'ARS, s'il y a pas d'incompatibilité.

Monsieur le maire : Merci d'attirer notre attention sur ce point-là.

Y a-t-il des oppositions ? 4 oppositions, des abstentions ?

à la majorité, 4 voix contre (Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO) et 7 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON)

Je vous remercie.

16. Conseil de surveillance de l'hôpital de Dreux - Représentation de la ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Conseil de surveillance de l'hôpital de Dreux, c'est l'organe de gouvernance finalement de l'hôpital. Je vous rappelle que le maire est membre de droit de cette instance. Je vous demande de désigner Hakan Yildiz pour représenter le conseil municipal au conseil de surveillance de l'hôpital de Dreux.

Y a-t-il des remarques ?

Pierre-Frédéric Billet : Monsieur le maire, excusez-moi, je crois savoir qu'il travaille à l'hôpital, c'est ça ?

Monsieur le maire : Non.

Pierre-Frédéric Billet : Ah pardon.

Alors, c'est très bien, juste une remarque.

Alors, parfait parce que je voulais parler de ce cas là juste avant, sur la délibération précédente, il y a marqué numéro 22 à la place de 15 si je me trompe pas, une coquille, c'est bien ça ? après sur la kbox c'est le cas. Non là j'ai la version où il y a marqué numéro 22. Si on peut la rectifier.

Monsieur le maire : Nous rectifierons bien sûr. Pour la désignation de monsieur Yildiz, y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO).

Je vous remercie.

17. Maison de retraite médi accueil La Roseraie - Conseil d'établissement - Représentation de la ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : A la maison de retraite médi accueil La Roseraie au conseil d'établissement et non pas au conseil d'administration. Je vous propose de désigner un représentant du conseil municipal en la personne de Sabine Fretey.

Pas de remarque ? Des oppositions ? abstentions ?

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO).

Je vous remercie.

18. Conseil d'administration du futur établissement public autonome départemental - Représentation de la ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Conseil d'administration du futur établissement public autonome départemental qui aura en charge, la reprise de la fonction hébergement de l'hôpital, je crois. Donc nous avons à désigner un membre représentant le conseil municipal. De la même façon, compte-tenu de ses délégations, je vous demande de désigner Sabine Fretey.

Je vous propose, pardonnez-moi, Sabine Fretey.

Y a-t-il des remarques ? des votes contre ? des abstentions ?

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Merci beaucoup.

**19. Conseil des Eaux Vives et du Prieuré - Représentation de la ville de Dreux
Abdel-Kader GUERZA**

Monsieur le maire : Au conseil des eaux vives et du Prieuré représentation de la ville. Un représentant est à désigner là encore compte tenu de ses délégations, je vous propose Caroline Simoes.

Des remarques ? des oppositions ? des abstentions ?

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Merci mesdames et messieurs.

**20. Institut Médico-Éducatif Les Trois Vallées - Représentation de la ville de Dreux
Abdel-Kader GUERZA**

Monsieur le maire : À l'Institut médico-éducatif les Trois Vallées, c'est un IME, nous avons à désigner un représentant. Là encore compte-tenu de ses délégations. Je vous propose de désigner madame Halima Taibi comme représentante du conseil municipal.

Y a-t-il des remarques, des votes contre ? des abstentions ?

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO).

Merci beaucoup.

**21. ODARPA – Office Drouais d'Action pour les Retraités et Personnes Âgées - Représentation de la ville de Dreux
Abdel-Kader GUERZA**

Monsieur le maire : À l'office Drouais d'action pour les retraités et personnes âgées, nous avons à désigner 3 représentants, je vous propose ces 3 personnalités, Philippe Rive, Sabine Fretey, Caroline Simoes.

Y a-t-il des remarques ? Des votes contre ? Merci monsieur.

Des abstentions ?

à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO) et 10 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK)

Merci beaucoup.

**22. Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).- Représentation de la ville de Dreux
Abdel-Kader GUERZA**

Monsieur le maire : Conseil départemental de la citoyenneté, de l'autonomie, représentation de notre ville, deux représentants qui nous sont demandés, je vous propose compte-tenu de leurs délégations là encore Sabine Fretey et Caroline Simoes.

Des observations ? des votes contre ? les abstentions ?

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO).

Merci mesdames et messieurs.

**23. Association des Amis de la Vaumonnaie - Représentation de la ville de Dreux
Abdel-Kader GUERZA**

Monsieur le maire : L'association des amis de la Vaumonnaie qui est une association culturelle de loisirs à but non lucratif, la maison de retraite de la Vaumonnaie.

Nous avons à désigner un représentant. Là encore, compte tenu de ses délégations, je vous propose de désigner Sabine Fretey.

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO).

Des remarques ? des votes contre ? des abstentions ?

Merci beaucoup.

24. GIP Relais Logement - Représentation de la ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Le GIP Relais Logement qui est gestionnaire de l'hébergement d'urgence et de la réinsertion sociale sur l'agglomération Drouaise. Nous avons à désigner 3 représentants et habiliter une personnalité pour se présenter aux fonctions de Président. Je vous propose Slimane Mordi, Philippe Rive, Fatiha Messaoudi, et d'habiliter Slimane Mordi à se présenter aux fonctions de président du GIP relais logement, ce qui correspond à la fois à sa délégation et à son métier.

Y a-t-il des remarques ? des votes contre ? Bien pris monsieur, Des abstentions ?

à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO) et 10 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK)

Merci beaucoup.

25. Conseil d'administration de la SA HLM La Roseraie - Représentation de la ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Au conseil d'administration de la société d'HLM, la Roseraie. Compte-tenu que le maire est membre de droit, nous vous proposons en plus du maire de désigner Nelson Fonseca pour être membre du conseil d'administration.

Y a-t-il des remarques ? Des votes contre ? des abstentions ?

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Merci mesdames et messieurs.

26. Établissements de l'enseignement primaire - Écoles maternelles et élémentaires Conseils des écoles - Représentation de la ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : On vous demande la désignation pour les établissements au conseil d'administration de l'enseignement primaire, école maternelle élémentaire, conseils des écoles. Une représentation du conseil municipal. Nous vous proposons le maire ou son représentant qui sera Marie-Françoise Scavennec et Fatiha Messaoudi.

Y a-t-il des remarques ? Des votes contre ? des abstentions ?

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO).

Merci beaucoup.

**27. Comité de gestion de la Caisse des écoles - nombre et désignation des représentants -
Représentation de la ville de Dreux**

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Comité de gestion de la Caisse des écoles. Nous avons à désigner 9 membres, on vous propose de fixer le nombre des membres à 9, comme à la mandature précédente et pour représenter notre conseil municipal, nous vous demandons de désigner Marie-Françoise Scavennec, André Homps, Mattis Aït-Mouhoub, Caroline Simoes, Nadine Cholin, Fatiha Messaoudi, Caroline Bray, Halima Taïbi et Asma Shahzad. Qu'est-ce qu'il y a ? Oui, c'est Marie-Françoise Scavennec, c'est pas Abdel-Kader Guerza absolument. Je vous prie d'excuser la contradiction entre l'affichage et ce que je viens de vous dire. C'est ce que je viens de vous dire qui est la vérité révélée.

Y a-t-il des remarques, mesdames et messieurs ? Pas d'opposition ? Est-ce qu'il y a des oppositions, Pardon. Oui, monsieur et j'ai pris en note votre remarque préliminaire.

Des abstentions ?

à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO) et 10 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK).

Merci beaucoup.

28. Commission des menus - Représentation de la ville de Dreux
Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Commission des menus, représentation de la ville de Dreux. Nous vous proposons que Marie-Françoise Scavennec nous représente.

Des remarques ? des oppositions ? des abstentions ?

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO).

Merci.

29. Conseils d'écoles des établissements de l'enseignement secondaire - Représentation de la ville de Dreux
Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Les représentants du conseil municipal dans les établissements de l'enseignement secondaire, nous en avons un certain nombre.

Je vous propose de faire un vote groupé si vous le voulez bien :

A l'institut Saint-Pierre Saint-Paul, titulaire Caroline Simoes, membre suppléant Mattis Aït-Mouhoub.

Au lycée Gilbert Courtois, membre titulaire Nadine Cholin, membre suppléante Marie-Françoise Scavennec.

Lycée Édouard Branly, titulaire Martine Pitou suppléante Halima Taibi.

Lycée Jean de Rotrou, titulaire Sabine Fretey suppléante Martine Pitou,

Lycée Maurice Violette, titulaire Fatiha Messaoudi suppléant Nelson Fonseca.

Lycée professionnel de Couasnou, titulaire Halima Taibi suppléante Caroline Simoes.

Collège Albert Camus, Nadine Cholin comme titulaire, Marie-Françoise Scavenec comme suppléante.

Collège Louis Armand, membre titulaire Asma Shahzad, membre suppléant Sabine Fretey.

Collège Martial Taugourdeau, membre titulaire Mattis Aït-Mouhoub, suppléant Nelson Fonseca et enfin,

Collège Pierre et Marie Curie, membre titulaire Slimane Mordi membre suppléant Hakan Yildiz.

Y a-t-il des remarques ? Oui monsieur je vous en prie.

Valentino Gambuto : Si vous le permettez je voudrais juste faire une remarque sur l'importance de ces sièges en d'autres temps, j'avais l'honneur d'être représentant de la région dans les conseils d'administration des lycées et j'avais noté que souvent, alors je ne suis pas en train de faire dénoncer quoi que ce soit mais et non plus faire un procès d'intention, mais lorsque les collectivités ne sont pas représentées dans ces conseils d'administration c'est très mal vécu par les équipes pédagogiques qui se donnent beaucoup de mal donc c'est juste dire que même si quelquefois c'est fastidieux mais ça l'est aussi pour les professeurs et toutes les équipes pédagogiques de passer des heures travailler, dans l'intérêt des élèves, mais que nous soyons représentés à chaque conseil d'administration de ces établissements, c'est très important.

Monsieur le maire : Très bien. Merci de votre remarque, monsieur.

Des oppositions ? les abstentions ? à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO).

Je vous remercie.

30. Association Nationale des Élus du Sport (ANDES) - Représentation de la ville de Dreux Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Association nationale des élus du sport, représentation de notre ville, 2 représentants, je vous propose du fait de ses délégations, titulaire Mounir Chakkar et du fait de ses appétences au rugby, suppléant Arnaud Dautrey.

Y a-t-il des remarques ? des oppositions ? des abstentions ? à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Merci beaucoup.

31. Bourse au BAFA - Représentation de la ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Bourse au BAFA, prouvé d'aptitude aux fonctions d'animateur, BAFA, qui est vraiment une porte d'entrée vers les métiers de l'animation. Nous avons à désigner un représentant. Là encore, compte-tenu de ses délégations à la jeunesse, je vous propose Mattis AÏT-MOUHOUB.

Des remarques, Oui, monsieur, je vous en prie. Voilà, prenez le micro, allez-y.

Youssef Lamrini : Bonsoir à tous. J'avais une question par rapport au BAFA. C'est bien de proposer une bourse pour le BAFA, mais le problème c'est les centres sociaux pour que ces jeunes puissent travailler. J'ai rencontré plein de jeunes qui m'ont dit qu'ils ont le BAFA, comme il n'y a pas beaucoup de centres ouverts, donc j'espère qu'on pourra en discuter et ouvrir le débat sur ce sujet. Voilà, c'était mon intervention.

Monsieur le maire : Merci monsieur de votre contribution. Merci beaucoup.

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Je vous remercie.

32. Bourse au permis - Représentation de la ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Bourse au permis de la même façon je vous propose Mattis AÏT-MOUHOUB pour représenter notre conseil municipal.

Des remarques ? des oppositions ? les abstentions ?

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Je vous remercie beaucoup.

33. Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté - comité d'attribution - Représentation de la ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Le fonds d'aide aux jeunes en difficulté qui est géré par le conseil départemental qui s'adresse aux jeunes de 18, 25 ans de la même façon, je vous propose Mattis Aït-Mouhoub pour nous représenter.

Des remarques ? des votes contre ? des abstentions ?

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Merci.

34. Association Multiservices - Représentation de la ville de Dreux Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Association Multiservices qui a pour objet de favoriser l'insertion sociale et ou professionnelle tout en améliorant la vie quotidienne des quartiers sur le territoire de notre commune. Nous avons à désigner 2 représentants, je vous propose de désigner Philippe Rive et Fatiha Messaoudi.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, monsieur Billet.

Pierre-Frédéric Billet : Oui, monsieur le maire, je suis un peu surpris parce que je pensais que le mandat qui vient de se dérouler était le dernier mandat à observer des élus, élus au sein d'association d'insertion puisque la Fédération nationale des associations d'insertion demande à ce qu'il n'y ait plus d'élus au sein des conseils d'administration, me semble-t-il on avait eu d'ailleurs une problématique avec Josette Philippe qui avait été en partie rémunérée en tant que présidente. Il me semble que ces nominations seraient hasardeuses et je vous demande de bien vouloir retirer cette délibération pour la représenter peut-être plus tard et bien vérifier cette information qui me semble importante.

Monsieur le maire : Nous vérifierons, monsieur et si on devait changer, nous reviendrons vers le conseil municipal.

Oui monsieur, je vous en prie.

Valentino Gambuto : Oui, moi la remarque c'était juste, comme lors d'un des derniers conseils municipaux, on s'était retrouvé à voter un arrangement avec Multiservices avec des problèmes de commandes qui n'avaient pas été passés, de travaux qui avaient été faits avec un arrangement à l'amiable de 140 et quelques mille euros qu'on avait dû reverser. Savoir où on en est aujourd'hui. Alors si c'est un piège parce que vous venez juste d'arriver, au moins l'inscrire sur un prochain conseil municipal, nous informer, est-ce qu'on travaille encore avec eux, est-ce qu'ils sont encore nos sous-traitants, est-ce que les choses sont réglées, sont rentrées dans l'ordre ou est-ce qu'on a d'autres prestataires en ce qui concerne le nettoyage, tout ce qu'il faisait à l'époque ?

Monsieur le maire : Nous le ferons bien sûr.

Oui monsieur, je vous en prie

Pierre-Frédéric Billet : Pour enfin confirmer s'il s'agit de marché public et que certains ont été attribués au mois de janvier, je crois le dernier à effectivement Multiservices. La difficulté dans cette question-là, c'est que Multiservices n'a pas la taille critique pour absorber tous les marchés publics en réalité et c'est vrai que la variation des effectifs est une vraie problématique pour Madame la présidente. Je pense qu'il serait bien un jour que vous puissiez vous poser avec eux pour faire peut-être l'état des lieux de cette association.

Monsieur le maire : Donc merci, y a-t-il des oppositions ? Ok, Des abstentions ? à la majorité, 7 voix contre (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON) et 4 abstentions (Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Merci beaucoup.

35. Mission Locale - Représentation de la ville de Dreux Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : La représentation de notre ville à la mission locale de Dreux, parfaitement connue de tous, nous vous proposons Philippe Rive et Caroline Bray pour représenter le conseil municipal à la Mission Locale.

Y a-t-il des remarques ?

Pierre-Frédéric Billet : J'ai été, merci monsieur le maire. J'étais président de la mission locale jusque-là, c'est une belle mission locale, c'est une des plus belles de France, la première labellisée en France d'ailleurs, il faut le savoir. Il faut être vigilant dans les prochains mois puisque la baisse de dotations de l'État est assez significative pour toutes les missions locales, on essaie de se battre là-dessus. C'est quand même plus de 2 200 contrats signés pour nos jeunes par an, plus de 3 500 jeunes suivis. Attention parce qu'il ne faudrait pas trop perdre en qualité, on a une gestion assez, plus individuelle des cas sur Dreux et du Drouais parce que c'est l'arrondissement de Dreux d'ailleurs, c'est pas que la circonscription. Il faudra être vigilant. L'agglomération l'année dernière s'était engagée à augmenter sa participation, ça n'a pas été fait. On espère que monsieur le Président de l'agglomération sera vigilant à l'effort à poursuivre pour cette belle structure.

Monsieur le maire : En effet, c'est une belle structure.

D'autres remarques ? y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Je vous remercie beaucoup.

36. Comité de jumelage – Assemblée générale et Conseil d'administration - Représentation de la ville de Dreux Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Le comité de jumelage à l'assemblée générale et au conseil d'administration, nous avons à désigner 12 membres à l'assemblée générale et 5 membres au conseil d'administration. Nos propositions sont les suivantes, Ratko KLISURA, Martine Pitou, Asma Shahzad, Jacques Alim, Mounir Chakkar, Christophe Le Ciché, Marie-Françoise Scavennec, Fatiha Massoudi, Nadine Cholin, Hakan Yildiz, Nelson Fonseca et un poste pour l'opposition.

Je finis avec le conseil d'administration et puis je vous donne la parole.

Pour le conseil d'administration, Ratko KLISURA, Martine Pitou, Christophe Le Ciché, Nelson Fonseca, Mounir Chakkar.

Je continue.

Y a-t-il des remarques ?

Oui Monsieur le maire

Pierre-Frédéric Billet : Simplement pour l'opposition, j'imagine que c'est l'opposition la plus présente au sein de ce conseil municipal à qui vous proposez la place ou auquel cas ce serait pas logique et auquel cas il faudrait laisser 3 places pour les 3 oppositions, mais semble-t-il, comme dans toutes les collectivités comme au conseil régional, c'est la force d'opposition la plus présente qui a ce genre de proposition.

Monsieur le maire : Est-ce que vous vous mettez d'accord en séance sur ce point ?

Vous présentez chacun c'est comme vous voulez.

Oui, monsieur Gambuto.

Valentino Gambuto : Oui, je crois que de toute façon il faut qu'il y ait une logique sur l'importance des groupes qui ont été élus et qu'ils aient priorité ça semble assez logique. Moi mon invitation si vous voulez bien monsieur le maire c'est que dorénavant avant lorsqu'il aura ce genre de sujet peut-être nous en informer avant et qu'on ait un moment de discussion et que vous soyez celui qui décide et qui tranche dans les discussions qu'on peut avoir avec chaque chef de groupe et puis ensuite de se retrouver en conseil avoir à voter plutôt que d'éviter une situation comme ça qui je pense est désagréable pour tout le monde me semble-t-il. Après C'est vous qui voyez

Monsieur le maire : Vous avez raison.

Nous compléterons si vous voulez bien au prochain conseil municipal.

Pierre-Frédéric Billet : Vous voulez faire une nomination par exemple à 11 personnes pour la première partie et un complément au prochain conseil municipal. C'est ça ?

Monsieur le Maire : Par exemple.

Pierre-Frédéric Billet : Non mais je demande

Monsieur le maire : si vous souhaitez, Oui, absolument.

Pierre-Frédéric Billet : Je sais rien.

Bon après, pourquoi pas ? Pourquoi pas.

Monsieur le maire : D'accord. Y a-t-il des oppositions à la nomination des 11 plus les 5 membres du conseil d'administration et au prochain conseil municipal, nous nommerons la personne représentant l'opposition.

Y a-t-il des oppositions ?

Pierre-Frédéric Billet : On est d'accord sur le principe après il y a le vote sur les nominations on est bien d'accord, c'est 2 choses différentes, donc je pense qu'on est tous d'accord pour faire ça en 2 temps. D'accord.

Monsieur le maire : Tout à fait.

Des oppositions ? des abstentions ? vous voulez pas de mon poste ? non je plaisante monsieur.

Pierre-Frédéric Billet : Ah, vous me taquinez, parce que moi je pars.

Monsieur le maire : Je vous remercie infiniment.

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Merci beaucoup.

37. Centre de Gestion de la Fonction Publique (CDG) - Représentation de la ville de Dreux Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Le centre de gestion de la fonction publique qui est un établissement public local caractère administratif créé dans le cadre de la décentralisation de 1982. Nous avons deux représentants, un titulaire et un suppléant. Le titulaire, nous vous proposons que ce soit Philippe Rive et le suppléant André Homps.

Des remarques ? des oppositions ? des abstentions ?

Pierre-Frédéric Billet : Excusez-moi, c'était juste pour dire en fait, on a un représentant et un suppléant, on a pas deux représentants là-bas.

Monsieur le maire : Un titulaire et un suppléant, c'est ce que j'ai précisé.

Titulaire et suppléant, c'est marqué aussi.

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Merci beaucoup.

38. Comité National d'Action Sociale (CNAS) - Représentation de la ville de Dreux Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Comité national d'action sociale représentation d'un titulaire et d'un suppléant, nous vous proposons comme titulaire Philippe Rive, suppléante Caroline Simoes.

Des remarques ? des votes contre ? Les abstentions ?

à l'unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Merci beaucoup.

39. Fixation des indemnités de fonctions des élus

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : La série de nominations s'achève, nous passons aux autres points de l'ordre du jour.

Le premier point est la fixation des indemnités des fonctions du maire et des élus, je vous rappelle tout d'abord que dans le code général des collectivités territoriales, les fonctions de maire et d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites.

Toutefois, ce même code général précise qu'il est possible d'allouer des indemnités de fonction destinées à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat dans la limite de l'enveloppe indemnitaire.

Je vous propose donc de fixer les indemnités des élus pour ce qui concerne le maire à 75 % de l'indice brut terminal au lieu de 90 %. celui des adjoints à 21 % au lieu de 33 % et celui de conseillers municipaux délégués à 10,05% au lieu de 10,76% donc proposant une baisse des indemnités des élus de la majorité.

Y a-t-il des remarques ?

Oui, monsieur, je vous en prie.

Valentino Gambuto : Oui, si vous voulez bien, comme les 2 qui se suivent j'interviendrai pour les 2 délibérations. Déjà, si vous pouviez nous donner alors j'ai fait un rapide calcul, mais si vous pouviez nous donner en numéraire ce que ça représente pour chaque fonction, ce serait plus lisible. Pour chacun je note de façon générale que vous avez décidé qu'il y aura des indemnités pour les délégués. En gros, ça veut dire que tous les élus de la majorité, hormis 2 personnes, monsieur Le Dorven et madame, j'ai oublié son nom qu'elle soit pas...Madame Kamal. En fait, j'étais parti pour dire Fouzia, et donc je cherchais madame Fouzia, ça faisait pas terrible, et à part madame Kamal. Donc, de considérer que dans la continuité de ce qui était fait dans le mandat précédent, mais aussi celui d'avant, enfin le dernier de monsieur Amel, vous avez décidé que les conseillers municipaux autres, donc de l'opposition, n'auront pas d'indemnité. Par le passé, dans un premier temps, Gérard Hamel avait donné une indemnité qui était de l'ordre de 40 ou 50 €. Donc non, pas pour enrichir les élus, mais ça avait deux avantages. Le premier avantage était aussi de couvrir une partie de leurs frais, car ce sont des photocopies, des déplacements, etc., qui coûtent lorsqu'ils vont à l'agglomération. Et puis le deuxième, c'était tout simplement une prise en considération de leur fonction d' élu d'opposition. Pour mémoire, dans les autres collectivités, notamment la région, mais je crois que c'est la même chose au niveau du département, qu'on soit de la majorité ou de l'opposition, on perçoit les mêmes indemnités. Donc là, d'avoir une indemnité qui est certes symbolique me semblerait utile, qui plus est dans le cadre de votre discours, je me permets de le rappeler, de dire que vous alliez considérer les oppositions à part entière. Donc là, d'être les seuls élus qui ne perçoivent pas d'indemnité est quelque chose qui va à l'encontre de vos déclarations, et je trouve quand même à l'encontre du respect qu'on doit donner à chaque élu qui a le même engagement que ceux qui sont de la majorité. Je vous le dis encore, ce n'est pas pour avoir des sommes importantes, puisque même s'il s'agissait de 30 €, ça le ferait. Mais seulement pour avoir la considération d'être reconnu comme élu au même titre que les gens de la majorité

Monsieur le maire : J'ai pris en compte vos remarques, simplement de vous préciser que nous avons fait le choix de diminuer les indemnités d'environ 15 %. C'est ce que je veux que le conseil municipal retienne. Oui.

Youssef Lamrini : Je voulais juste savoir par rapport à cette baisse des indemnités. Est-ce que c'était une orientation politique ou c'était par rapport à des plafonds qu'on devait pas dépasser techniquement ?

Monsieur le maire : Non, c'est une position du conseil, de la majorité du conseil municipal. Absolument. Ce n'est pas des plafonds qui ne sont pas à dépasser.

Oui, monsieur.

Pierre-Frédéric Billet : Oui, monsieur le maire. J'ai lu avec attention votre article dans L'Écho Républicain. Je ne doute pas du sérieux des journalistes de L'Écho Républicain. Une chose notamment sur la baisse des indemnités du maire. Alors, on a un petit problème de calcul, monsieur le maire, vous annoncez 15 %, c'est vérifiable. En vérité, c'est une baisse de 5 %, monsieur le maire. Alors, je me sentais un petit peu mis en cause, forcément, en tant que prédécesseur. J'étais indemnisé 3 700 € net, et vous allez être indemnisé 3 500 €. Alors, je suis malheureusement dans l'obligation de vous dire que c'est une baisse d'environ 5 % et pas de 15 %. C'est vérifiable, puisque ça a été voté en délibération.

Monsieur le maire : Oui, monsieur le maire. Pardonnez-moi, la baisse ne sera pas de 5 % ni de 15 %. Elle sera davantage. Je ne prendrai pas de frais de représentation annuelle. Je n'émargerais pas sur le budget de la commune pour faire ma représentation, m'acheter mes chemises. Donc je suis désolé que vous ayez cette réaction.

Pierre-Frédéric Billet : Monsieur le maire, je vais vous répondre simplement, parce que c'est une mise en cause directe. Simplement, l'IFR était votée par l'ensemble du conseil municipal. Je vous signifierai aussi, monsieur le maire, que j'ai baissé les frais de bouche de 80 % durant ce mandat. Vous reprendrez les chiffres, et excusez-moi quand vous annoncez que vous baissez de 15 % par rapport à votre prédécesseur, c'est une erreur. Bon, je ne vais pas dire que c'est un mensonge, c'est une erreur.

Monsieur le maire, je ne vous ai pas agressé, je rétablis simplement la réalité des choses.

Monsieur le maire : Ce n'est pas la réalité des choses et je laisse monsieur Homps vous répondre sur cette dimension des frais.

André Homps : Alors, c'est là. Oui. Bonsoir à tous. Oui, en fait, il y a des indemnités du maire en tant qu'élu, mais il y a également une sorte d'indemnité forfaitaire pour les frais de représentation, qui est de 6 000 € par an. Donc, elle est versée de droit, en quelque sorte, au maire en poste, et le maire à la liberté de la consommer intégralement ou pas. Monsieur Billet en a profité dans son intégralité, et cela n'a pas empêché également d'avoir des frais, de rajouter des frais, de représentation d'un peu plus de 30 000 € sur les six ans. Donc, au final, on s'est retrouvé, en fait, sur les six exercices, avec pratiquement 70 000 € de frais de représentation. La moitié étant constituée par les 6 000 € forfaitaires, et l'autre moitié étant constituée par des dépenses justifiées, sans doute, avec des justificatifs et des factures. Pourquoi pas ? Mais en tout cas, les chiffres sont là, ils sont absolument incontestables. Ça veut dire, monsieur Billet, que vous avez en moyenne consommé à peu près 950 € de frais de représentation par mois pendant six ans.

Vous pouvez dire ce que vous voulez.

Pierre-Frédéric Billet : Non mais je vais répondre.

André Homps : cette Indemnité forfaitaire, elle est légale. Vous étiez libre de la consommer ou pas et les frais que vous avez fait en plus hors réunion de majorité, les frais de représentation pour la réunion de majorité et bien vous les avez également consommés. Et voilà. Donc

Pierre-Frédéric Billet : Monsieur, monsieur Homps.

Monsieur le maire : je vous donnerai la parole monsieur Billet,

Pierre-Frédéric Billet : Là je suis mis en cause personnellement, faut que je réponde parce que c'est..

Monsieur le maire : Je vous donnerai la parole, monsieur Lamrini.

Youssef Lamrini : J'avais une question par rapport au chauffeur parce qu'on avait un maire qui avait un chauffeur particulier dans une petite ville très pauvre. Donc je vous pose la question même si j'ai entendu des bruits de couloir. Est-ce que vous allez garder cette voiture avec ce chauffeur ou l'abandonner ?

Monsieur le maire : Je vous répondrai directement, le véhicule de fonction du maire, nous l'avons mis en vente. J'ai signé cet après-midi la réaffectation du personnel chauffeur qui était mis à disposition du maire. Donc je n'aurai pas de chauffeur.

Par ailleurs, et enfin, pour répondre à monsieur Billet, sur l'indemnité de représentation, j'ai demandé au service, cet après-midi même de ne pas figurer dans ma rémunération et j'y renonce à 100 %.

Pierre-Frédéric Billet : Monsieur, je vais...On ne va pas tergiverser pendant des années là-dessus. Simplement, monsieur Homps, je vous invite à faire attention, parce que ce que vous avez dit, c'est de caractère diffamatoire, et vous mélangez l'IFR avec des frais que je ne connais pas, mais quand vous avancez ça, monsieur Homps, faut faire très attention à ce que vous dites, première chose. Seconde chose, vous n'avez pas répondu sur la baisse de l'indemnité du maire de 5 % et pas de 15 %, parce que vous savez que la réalité, c'est 5 % et pas 15 %. Je voudrais aussi vous dire qu'il faut faire attention à ce qu'on dit. Vous avancez des choses qui vont être reprises dans le journal. C'est de caractère diffamant. Vous devrez d'ailleurs répondre un peu sur les 70 000 €, car je ne sais pas de quoi vous parlez, monsieur. Voilà, tout simplement. Et la dernière chose, je vous ferai dire que sur l'IFR, je n'ai pas tout consommé, et j'ai annoncé dès le début de mandat qu'après la comptabilité de chaque année, je rembourserai la différence entre ce que j'ai perçu et ce que j'ai consommé. Donc, monsieur Homps, c'est de la diffamation publique. Je vous inviterais à retirer ce que vous avez dit, car malheureusement, vous ne pouvez pas démontrer ce que vous dites. C'est un pur mensonge.

Monsieur le maire : Nous le démontrerons si c'est nécessaire, cher monsieur. Par ailleurs, les 5 %, c'est faux, c'est bien 15 %. Et le taux sera augmenté des 6 000 € auxquels je renonce aujourd'hui devant ce conseil municipal. Donc, ça ne sera pas de 15 %, mais largement plus.

Youssef Lamrini : Oui, je voulais juste vous dire que même si on est dans l'opposition, même si on défend pas les mêmes idées, je voulais vous féliciter pour cette démarche. Merci.

Monsieur le maire : Merci. Merci beaucoup. Pour ce qui est des indemnités. Qui demande la parole ?

Oui, monsieur, je vous en prie.

Jean Lespinas : Oui. Bonsoir à tous. Pour être plus clair envers tout le monde. Est-ce qu'il est possible de qu'il soit présenté dans un tableau de synthèse l'ensemble des propos qui sont faits par chacun sur les indemnités, les frais de représentation, les frais de chauffeur de manière à voir sur une année pleine quelle économie ça représente pour la mairie puisque j'imagine que c'est le sens politique de votre proposition.

Monsieur le maire : Oui, ça sera fait.

Jean Lespinas : Merci.

Monsieur le maire : Pour ce qui est de l'indemnité des élus, du maire et de ses adjoints, ainsi que des conseillers délégués, les remarques ont été faites. Y a-t-il des votes contre ? Oui, d'accord. Je le ferai après la délibération sur le supplément, si vous voulez bien.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

à l'unanimité, moins 8 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Valentino GAMBUTO)

Je vous remercie beaucoup.

40. Majoration des Indemnités de fonction des élus Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : L'autre délibération, en effet, concerne la fixation des majorations des indemnités des élus. Il est prévu par la réglementation que, compte tenu du fait que la commune soit le chef-lieu de l'arrondissement et d'autre part que la commune soit bénéficiaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, une majoration de ces indemnités est possible. Dans cette idée, nous vous proposons de fixer cette majoration à 106,67 % de l'indice brut terminal, alors qu'il était de 128 % au mandat précédent pour le maire, pour les adjoints à 32,20 %, alors qu'il était à 36,50 % et pour les conseillers municipaux à 12,60 % alors qu'il était à 12,91 %.

Y a-t-il des remarques ? Des votes contre ? des abstentions ? à l'unanimité, moins 8 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Valentino GAMBUTO).

Je vous remercie.

Et je vous réponds à votre question, monsieur.

Pardonnez-moi. J'ai des montants bruts, si vous voulez bien. Le montant net, je ne peux pas vous le donner, dans la mesure où, en fonction de la position du statut de l' élu en retraite, pas en retraite, les cotisations sont un peu différentes. En ce qui concerne le brut, pour le maire, c'est 4 384 €, pour l'adjoint brut 1 323 €, pour le conseiller municipal délégué 517 €.

Voilà pour ce qui est de ces indemnités.

41. Budget Principal - Rapport sur les orientations budgétaires 2026 André HOMPS

Monsieur le maire : Nous passons, si vous voulez bien, au débat d'orientation budgétaire, qui sera un moment important de cette séance de notre conseil municipal.

Avant de passer la parole à notre adjoint aux finances pour la présentation de ce rapport d'orientation budgétaire, je souhaite vraiment très fortement, très fermement donner à ce débat toute sa portée politique. Je crois que ce soir, nous ouvrons non pas seulement une séquence budgétaire, c'est vraiment le cadre dans lequel nous allons conduire l'action publique municipale ces prochaines années.

Tout d'abord, je veux vous le dire très clairement nous allons changer de méthode. Nous faisons le choix d'un débat démocratique réel, fondé sur la transparence. Nous l'avons démontré il y a quelques instants, la sincérité, le partage de l'information. Les Drouais ont le droit de savoir, le droit de comprendre et le droit de juger les décisions qui sont prises en leur nom. C'est une exigence simple mais essentielle, et elle guidera chacune de nos décisions.

Ensuite, nous regarderons la réalité en face. La situation financière de notre collectivité est pour le moins contrainte, et elle sera fortement marquée par les engagements du mandat précédent. Nous avons encore un certain nombre de suites, le pôle des Bâtes et le NPNRU, qui continueront ces prochaines années à produire leurs effets et encore pour de longues années. Alors, on ne l'ignorera pas, mais on ne le minimisera pas. C'est précisément pour cela que nous avons fait le choix de la transparence totale avec un audit financier et un état des lieux qui vous sera partagé et communiqué, bien entendu, aux Drouais.

Mais je veux aussi être clair. Cette situation, quels que soient les effets, ne nous empêchera pas d'agir, ne nous empêchera pas de mettre en œuvre notre programme. Nous avons été élus sur un projet, sur des priorités, et nous les tiendrons. Ces priorités, je vous le rappelle, sont la jeunesse, les seniors, la santé, la tranquillité publique, la prévention de la délinquance, le cadre de vie, et notamment, comme on le vérifie chaque jour, dès la semaine dernière, nous avons commencé à améliorer les choses, l'entretien de nos espaces publics, de nos bâtiments communaux, et tout cela ne sont pas que des mots. Elles constituent la colonne vertébrale de notre mandat. Elles seront déployées dans la durée, tout au long de ce mandat, avec constance et détermination.

Pour autant, nous ne ferons pas de promesses irréalistes. Mesdames et messieurs, gouverner, c'est choisir. Gouverner, c'est prioriser. Gouverner, c'est arbitrer.

Oui, nous devons adapter le rythme, l'ampleur ou les modalités de certaines actions, mais ces arbitrages se feront toujours avec une ligne claire : préserver l'essentiel, protéger le quotidien des habitants et préparer l'avenir.

Nous poursuivons les projets engagés lorsqu'ils sont utiles et soutenables, car les interrompre serait souvent pénalisant pour les Drouais comme pour les finances de la ville. Mais nous exercerons pour chacun d'entre eux un regard exigeant, une trajectoire fondée sur la rigueur, la transparence et une gestion responsable des deniers publics.

Mes chers collègues, mesdames et messieurs, ce débat d'orientation budgétaire arrive certes tardivement, mais il doit être utile. Je souhaite qu'il soit à la hauteur de ce que les Drouais attendent de nous, attendent de leur conseil municipal.

Monsieur André, je te donne la parole.

André Homps : Merci, monsieur le maire. Ce que je vous propose, c'est plutôt que de lire ligne à ligne et mot à mot cet excellent document que vous avez tous parcouru avec beaucoup de soins, j'imagine, et je vous propose de reprendre les têtes de chapitre, de faire une synthèse verbale, de m'arrêter quelques instants sur les points qui seront importants, que nous considérons comme importants, de façon à laisser un maximum de temps, en fait, au débat tout simplement. Comme ça, on pourra recueillir toutes les questions à la fin et laisser du temps au débat.

Donc, pardonnez-nous, mais il n'y aura pas de projection avec des graphes et une lecture exhaustive de ce document. Dans un rapport d'orientation budgétaire, il y a deux parties. Il y a une partie qui concerne 2025, donc qui concerne les résultats, on va dire de l'exercice, et il y a une partie qui est ressortie à la projection financière pour 2026. Donc, on va commencer par la première partie. Vous avez dans le document des éléments de contexte. Là, c'est pareil, on va être synthétique sur le contexte politique, économique et financier. Pour l'international, ce rapport d'orientation budgétaire va dater un petit peu,

car il a été rédigé pour l'essentiel avant le conflit en Iran. Donc, on peut dire simplement pour résumer que ce qui peut changer, ce qui risque de changer, c'est l'impact du conflit en Iran. Pour le reste, en gros, ce qui est écrit est tout à fait pertinent.

Pour le contexte national, on est également dans quelque chose de pertinent avec un risque quand même, c'est sur l'inflation. Et ce deuxième point étant lié au premier, bien évidemment, il est possible que les hypothèses d'inflation qu'on appelle l'ICPH, alors comme je déteste les acronymes anonymes, c'est l'indicateur d'inflation, c'est ça, c'est européen. Bon, voilà, j'en sais pas plus que ça, mais c'est l'ICPH. Bon, en tout cas, c'est un indicateur d'inflation, et il est possible que cet indicateur varie un petit peu, car on risque de rentrer dans une période d'inflation un peu plus poussée, un peu plus marquée.

Concernant la dette publique, ce qui est écrit est également pertinent. Elle est très élevée en France, vous le savez. Il y a eu une légère amélioration récemment, mais enfin, elle reste quand même à des niveaux records. La loi de finances initiale pour 2026. Alors, quand on fait un budget, on prend en compte la loi de finances, ce qui nous est donné par l'État. Et pour la loi de finances 2026, il y a des mesures qui ont été prises. Vous les avez là aussi, le détail. En gros, disons que les dotations ne dégringolent pas. On a une DSU, une majoration des dotations de la péréquation DGF, et une DSU qui vont rester constantes, voire même un peu plus élevées. On a le fonds de compensation de TVA qui lui aussi va rester intéressant pour la commune. Le fonds de compensation de TVA, je ne sais pas si tout le monde est familier avec ce schéma. Les collectivités locales font des travaux d'investissement où elles payent de la TVA, et le fonds de compensation de la TVA, le fonds de compensation, est un fonds qui permet de redistribuer en fait de la TVA aux collectivités. Ce qu'on appelle le DILICO, c'est un dispositif de lissage des efforts des collectivités territoriales. Il nous est dit qu'il n'impactera pas les communes cette année, et que les régions paieront l'essentiel de ce DILICO. On a une augmentation des frais de personnel qui est liée à la CNRACL, ça veut dire caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, je crois. C'est ça. Et donc, il y a une augmentation de quatre points. Ça, ça fait mal. Mais bon, il faut faire avec.

Si on fait une synthèse sur ce contexte 2025, enfin ce contexte 2025 et 2026, et bien on n'a pas d'autre choix que d'établir une trajectoire financière viable. Ce qu'on va essayer de faire. On doit élaborer un budget en tenant compte des orientations qui sont contenues dans cette loi de finances, et puis on va y revenir. On va être obligé de recourir à un niveau d'emprunt substantiel, car il y a un certain nombre de dépenses contraintes, d'investissements contraints qui relèvent de choix de l'ancienne mandature. Alors, précisons que la plupart de ces choses, nous, à l'époque, lorsque nous étions dans l'opposition, nous avons voté pour, donc nous ne les remettons pas en cause dans le principe, simplement il faudra les financer.

Je passe à la page 6 pour vous donner un petit peu une idée de d'où on en est, et on va parler des résultats de l'exercice 2025, de l'équilibre financier à l'exercice 2025. Là aussi, ce qu'on peut dire de façon synthétique, c'est qu'il faut reconnaître quand les choses sont positives. Les résultats, les ratios financiers restent au-dessus des seuils prudentiels de gestion. On n'a pas une dégradation des ratios financiers qui chutent en deçà des seuils de gestion, par exemple des seuils du nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette ou des seuils d'épargne brute ou d'épargne nette. Donc, de ce point de vue-là, on ne peut que le reconnaître.

On parle ensuite de la partie des recettes réelles de fonctionnement. Les recettes réelles de fonctionnement, c'est bien sûr la fiscalité propre, les dotations et participations, les produits et les services du domaine. Et vous l'avez également sur la page 8, et bien vous voyez qu'on sera à un taux globalement stable pour 2026.

Les dépenses réelles de fonctionnement, c'est le point le plus important, car dans une collectivité, les dépenses réelles de fonctionnement, c'est vraiment le point le plus important, c'est ce qui vous permet, si vous les maîtrisez, de constituer une épargne, et si vous ne les maîtrisez pas, de vous priver d'une épargne. Ces dépenses de fonctionnement, elles sont, elles se sont élevées à 49,8 millions d'euros. Elles sont très contraintes, bien évidemment, par les dépenses de personnel, puisque les dépenses de personnel représentent, comme dans toutes les collectivités, la plus grosse part, la part majeure des dépenses de fonctionnement. A Dreux, ce poste représentait 54,7 % des dépenses de fonctionnement. La proportion est stable par rapport à 2024. Je voudrais quand même dire que on était plutôt à 51 % en 2019, et qu'aujourd'hui on est plus près de 55 %. Donc, il y a eu une évolution forte, des dépenses de fonctionnement qui pèsent de plus en plus sur les dépenses de personnel, pardon, qui pèsent de plus en plus sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère général s'établissent à 16,8 millions. Les charges de gestion courante, principalement les subventions, budget annexe, s'établissent à 5 millions, et les frais financiers sont en légère diminution pour 2025 à 810 000 €. C'est lié, bien évidemment, à un recours moins important à l'emprunt.

Pour la section d'investissement, les dépenses d'investissement représentent plus de 17 millions d'euros en 2025. Alors, on a des investissements qui sont très fortement contraints par quatre grands projets. On y reviendra également. On a bien sûr le projet du Pôle des Bâtes, on a les voiries NPNRU, on a également le pont Petit-Pas, la réparation du pont, pardon, la réparation du pont rue Pastre, et on a l'église Saint-Pierre. Donc, ces investissements, pour les financer, il a fallu faire des emprunts. Et donc, on en vient à la dette, page 10, et vous notez l'évolution de la dette. On a une dette qui était de 33 millions d'euros en 2019, et qui est aujourd'hui, en 2025, de 43 millions d'euros. On reste en deçà des seuils de gestion, des seuils cibles de gestion, des seuils prudentiels, puisque on a un nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette qui reste, on va dire, raisonnable. On est en deçà du seuil d'alerte. Néanmoins, on sera contraint d'augmenter cet endettement pour financer les investissements. Donc, on va y revenir après.

Donc, la capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années au remboursement complet de la dette, elle sera de 4, un peu moins de 5 ans, à la fin de l'exercice 2025.

On en vient maintenant à un sujet qui nous préoccupe tout particulièrement, qui est le fonds de roulement et la trésorerie. On a demandé pendant 6 ans, j'entends lorsque nous étions dans l'opposition, d'avoir des informations précises sur la trésorerie. Objectivement, nous ne les avons jamais eues. On a eu des informations parcellaires sur le fonds de roulement, mais jamais sur la trésorerie. Et il était extrêmement important pour nous, lorsque nous sommes arrivés aux affaires, de connaître quelle était la situation réelle de la trésorerie. L'élection a eu lieu, vous savez, le 15 et le 22 mars. Donc, c'était il y a à peine 4 semaines. Et à la fin du mois de février, ce sont les chiffres qu'on a pu récolter. À la fin du mois de février, la trésorerie était négative. Elle se situait à moins 1,2 million d'euros. Donc, on n'était pas sur une situation d'équilibre, on était sur une situation négative. Ça veut dire qu'on a eu, on va dire, deux épuisements l'un dans l'autre. Le fonds de roulement a été complètement épuisé, et la trésorerie, qui était un sous-ensemble du fonds de roulement, était complètement également épuisée. Pour vous donner une perspective, en 2019, le fonds de roulement était d'à peu près 4 millions d'euros, et en 2024, il était d'un peu plus de 800 000 €, 856 000 €. Et en 2025, on ne peut pas vous donner une valeur exacte du fonds de roulement au 31 décembre 2025, car je ne veux pas rentrer dans un détail trop technique, mais un fonds de roulement, c'est-à-dire les ressources stables de la collectivité, l'épargne de la collectivité, pour le calculer précisément, il faut des éléments comptables, en l'occurrence une valeur d'actif immobilisé et une valeur d'actif circulant, que l'on n'a pas à cette date-là. On l'aura uniquement quand on aura le compte financier unique, c'est-à-dire en gros le compte de résultat et le bilan de la collectivité à la fin du trimestre qui vient. Donc, aujourd'hui, on n'a pas la valeur précise du fonds de roulement. On pense qu'il sera nul. On ne sait pas s'il sera négatif, mais on pense qu'il sera nul. Par contre, on a la valeur de trésorerie, et encore une fois, à la fin du mois de février, la trésorerie était de moins 1,2 million. Vous avez un schéma page 12 qui est intéressant. Alors, ça ne ressemble pas à une

courbe en cloche, ça ressemble plutôt à un toboggan. Vous voyez une trésorerie qui a commencé à 13 millions d'euros en 2023, au pic, elle comprenait évidemment des emprunts, et en février 2026, elle s'est retrouvée négative. La seule question qui compte, c'est pourquoi ? Et la réponse à cette question nous amène directement aux investissements. Quand vous avez des investissements importants comme ceux dont j'ai parlé précédemment, il faut les financer. Pour les financer, basiquement, il y a deux solutions : soit vous les financez par l'épargne, soit vous les financez par l'emprunt. Si vous ne les financez pas par l'emprunt, vous les financez par l'épargne. C'est exactement ce qui s'est passé lors de la mandature précédente. C'est-à-dire qu'en 2023 et 2024, il n'y a pas eu d'emprunt. Il y a eu un recours à l'emprunt modéré en 2025, et ce recours limité à l'emprunt, qui était un choix, a totalement épuisé l'épargne de la collectivité. En fait, pour ne pas afficher un niveau d'emprunt élevé pendant la campagne municipale, pour être très clair, il a été décidé de recourir intégralement, de consommer intégralement l'épargne de la collectivité, et même au-delà, puisqu'on s'est retrouvé avec une trésorerie négative. Donc, c'est un choix qui a un choix, on va dire, municipal et électoral, mais le résultat, c'est que aujourd'hui, nous arrivons, ces investissements, nous devons les honorer. Ils sont contractualisés, il y a eu des engagements juridiques. Comme l'a dit monsieur le maire, ce serait un contresens d'y renoncer. Juridiquement, ça nous amènerait des pénalités, et du point de vue des débiteurs, ce serait inacceptable. Donc, ces investissements, il faut les financer, et pour les financer, et bien, on n'a pas d'autre choix que de recourir à l'emprunt, puisque de toute façon, il n'y a plus d'argent dans les caisses. Donc, les caisses sont vides, et ça nous a amené d'ailleurs à prendre deux mesures d'urgence : une première mesure, qui est d'obtenir une ligne de trésorerie de 10 millions d'euros auprès de notre banque, un peu comme un ménage en fait à découvert. Et une deuxième mesure, donc d'obtenir un emprunt, de recourir à l'emprunt à hauteur de 10 millions d'euros, dont 4 qui étaient déjà souscrits par l'ancienne mandature. Juste un point quand même, deux points complémentaires. Ce qui a aggravé la situation, c'est qu'on s'est retrouvé avec un emprunt au niveau de la SPL, la maison de l'habitat, un emprunt qui n'a pas pu être honoré par la SPL. Les derniers résultats de la SPL étaient négatifs. Donc, la SPL n'a pas pu rembourser cet emprunt, et l'établissement financier prêteur a appelé la ville, qui était caution, et a demandé à la ville de rembourser cet emprunt. Donc, on a eu cette petite surprise en arrivant d'avoir 400 000 € de plus à rembourser, ce qui est venu encore dégrader la trésorerie. Par ailleurs, on avait un montant de factures de plus de 8 millions d'euros, un montant de factures à régler très important lorsque nous sommes arrivés en février. Je ne peux pas vous donner le détail des factures échues sur ce montant global, mais enfin, quand même, 8 millions d'euros, ce n'est pas rien, et donc il a fallu aussi en tenir compte. Donc, pour tenir compte de tout ça, et bien, on a fait ce que je vous ai dit, c'est-à-dire à la fois une trésorerie et des emprunts.

Pour 2026, sur les recettes de fonctionnement, il n'y aura pas de changement majeur, car les choses sont déjà engagées. On est bien évidemment dans une année qui est déjà faite, si j'ose dire, elle est faite au 4/12e, il y a déjà 4 mois d'écoulés, et par ailleurs, les principaux indicateurs de recettes, les principaux leviers de recettes pour 2026, ils sont déjà là, et ils ne vont pas changer du jour au lendemain comme ça. Donc là, il y a une certaine stabilité, on n'a pas trop le choix. Pour les dépenses de fonctionnement, c'est pareil. Nous sommes très fortement contraints, car il y a des agents, il faut les rémunérer. Il y a des frais généraux qu'il faut assumer. Il y a des dépenses de gestion courante qu'il faut assumer. Donc, les dépenses de fonctionnement, c'est pareil, pour l'essentiel, on va tout simplement les assumer, et on ne pourra agir sur ces dépenses comme sur ces recettes que lors de l'élaboration du budget primitif 2027, et à la marge, 2026. En 2026, on pourra éventuellement agir avec les demandes modificatives entre septembre et décembre 2026. Mais pour l'essentiel, l'année, encore une fois, elle est faite.

Sur l'épargne brute. Peut-être un petit mot là-dessus. La difficulté, c'est toujours la vitesse d'un côté, la vitesse de progression des dépenses d'un côté, et la vitesse de progression des recettes de l'autre. La difficulté avec la mandature qui s'est achevée, c'est que les dépenses croissaient beaucoup plus rapidement que les recettes, et cet écart, en fait, de vitesse, et bien, était problématique pour l'avenir, puisque par définition, il réduisait à terme l'épargne dont bénéficiait la collectivité.

L'investissement, donc, encore une fois, je l'ai dit, nous allons poursuivre les investissements, l'essentiel des investissements qui a été décidé. Donc, les voiries NPNRU, le projet du Pôle des Bâtes, la rénovation de l'église Saint-Pierre, et la rénovation du pont Pastre. Je précise que ces quatre investissements représentent plus de 80 % des investissements pour l'année 2026. Alors, malgré tout, parce que nous avons à cœur, comme monsieur le maire l'a précisé, nous avons à cœur de traduire, si possible, dans les faits et dès 2026, nos priorités. On a annoncé un certain nombre de premières mesures lors de notre campagne. Ces premières mesures, on va les financer, et on aura une enveloppe de 500 000 € qui nous permettra au moins de mettre en place des premières mesures en attendant de pouvoir faire un programme budgétaire plus exhaustif en 2027.

Le financement des investissements. Donc, on l'a dit, le recours à l'endettement à hauteur de 10 millions d'euros, donc 4 millions d'euros déjà souscrits, la mobilisation du fonds de compensation TVA et les autres dotations de l'État. Il n'y a pas de changement majeur dans la logique de dotations qui est celle de la ville de Dreux. On reste une ville aujourd'hui qui est riche d'être pauvre, puisque plus de 35 % de nos recettes sont constituées par des dotations d'État. Donc, c'est une situation qui ne sera pas corrigée comme ça en un an ou en deux ans.

Le rapport d'orientation budgétaire se termine par un état des ressources humaines. Vous avez tout le loisir, vous avez eu, sans doute, tout le loisir de le lire et de le regarder. Voilà, lors de l'établissement du budget primitif, on aura l'occasion d'y revenir. Le budget primitif, c'est le 30 avril prochain, et le 30 avril prochain, et bien, on pourra rentrer un peu plus dans le détail, notamment pour les programmes d'investissement, et également pour préparer l'avenir, c'est-à-dire vous présenter un petit peu quels sont les axes stratégiques de notre plan de redressement, puisque on veut bien évidemment redresser la situation. On se donne toute la durée du mandat pour le faire, mais comme monsieur le maire vous l'a dit, ce sera en toute transparence. Ça veut dire que la logique de ce plan de redressement et ses principales composantes seront présentées, concertées, discutées avec vous, et ensuite, décidées, bien évidemment.

Je ne vais pas plus loin que ça, monsieur le maire, et je donne la parole à ceux qui souhaitent la prendre.

Monsieur le maire : Merci, monsieur Homps, de cette présentation à la fois sérieuse, transparente et claire. Merci beaucoup. Nous engageons ce débat. Donc, je donne la parole à ceux qui souhaiteraient la prendre. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Oui, allez-y, monsieur.

Pierre-Frédéric Billet : Je vais essayer de faire assez court, mais la campagne électorale est terminée. Monsieur Homps, vous êtes aux manettes. Sur ce mandat, on a eu deux records, et les chiffres que j'annonce sont sous couvert de la Chambre Régionale des Comptes qui est encore dans nos murs officiellement. 95 millions d'investissement, c'est le plus gros investissement des trois derniers mandats. Premier record. Second record, c'est la plus faible évolution de l'endettement de la ville sur un mandat. On est passé de 38 millions à 43 millions. J'observe d'ailleurs que vous aviez, à l'époque, annoncé qu'on allait finir à fin 2026 à 50 millions d'endettement, ce qui n'est pas le cas. Pour les millions de trésorerie, les lignes de trésorerie, 82 % des communes ont dégradé leur épargne, leur trésorerie pour éviter d'aller

augmenter les impôts. Et c'est une bonne gestion, ça s'appelle l'ingénierie financière. 82 % des collectivités le font. Pourquoi aller emprunter ? On a emprunté 15 millions à 0,9 en 2022. Pourquoi emprunter 10 millions à 4 % ? C'est de la mauvaise gestion, monsieur. Alors, il y a des choses, je ne sais même pas de quoi vous parlez. Vous dites 8 millions de factures à payer. Alors, ça, c'est dans l'air. Je ne sais pas de quoi vous parlez. Bon, quand on ne donne pas de détails, c'est un peu compliqué de répondre. Et puis, je vous dirais aussi que les dépenses de personnel, elles ont été maîtrisées, car vous aviez dit il y a quelques mois qu'on avait augmenté les dépenses de personnel, puisqu'on avait réintégré la caisse des écoles. Vous savez parfaitement. Très bien. Durant ce mandat, on a pris 2,5 millions de plus de dépenses sur les dépenses de personnel. Et comment ? Par deux décisions de l'État. La première, l'augmentation du point d'indice, trois points, quasiment 1 million par an, et les retraites, comme vous l'avez dit. Donc, vous voyez, donc il faut être aussi un peu honnête intellectuellement. Vous ne pouvez pas dire que la ville de Dreux est dans une situation catastrophique. Alors, vous dites que les ratios sont bons. À mon avis, il faut faire un choix. Alors, je vais laisser, je vais très vite, parce qu'il y a, c'est enfin, c'est délirant de chiffres et de points de vue qui se contredisent. Je veux dire, pourquoi vous dites ça ? En fait, c'est assez simple. On sait bien que l'État, durant ce mandat, va encore nous mettre des choses sur le dos en tant que collectivité. On l'a subi, nous, durant le mandat, et vous allez le subir aussi. Et vous voulez déjà renoncer à vos promesses. 5 points de baisse de fiscalité que vous avez annoncé, c'est plus de 2 millions d'euros de baisse de revenus pour la ville de Dreux. C'est une folie, et les 2 heures gratuites, si vous pouvez le faire, c'est 1 million du budget principal qui sera mis sur le budget annexe parking. À l'époque de Gérard, c'était 800 à 900 000 € par an. Donc, 1 million, je pense qu'on est, je suis même raisonnable. Voilà. Alors, après, vous dites les dépenses contraintes, moi, ça me fait sourire. Vous parlez du Pôle des Bâtes, de la voirie PNRU. Excusez-moi, c'est la même chose. C'est la même chose. Première chose. Deuxième chose, ça a été voté et signé en 2019 par Gérard Hamel et l'État et l'ANRU. Donc, si vous voulez, c'est des engagements qui sont pris depuis très longtemps. C'est 160 millions d'euros NPNRU - Bâtes - Tabellione sur les deux villes. On s'y est engagé. Il y a une analyse financière qui a été faite par l'État aussi avec les bailleurs sociaux pour la faisabilité financière. On le sait très bien que c'est faisable. Alors, quand vous parlez du pont, le pont, ça fait 15 ans qu'on sait qu'il est branlant, qu'il faut le refaire. On a déjà refait celui, côté de la rue des Anglaises, parce que c'était dangereux. On attendait la fin des travaux de Bâtes pour le faire. Donc, on le sait très bien. Mais je trouve que le débat que vous annoncez n'est pas au niveau des enjeux de la ville de Dreux. Vous annoncez l'église Saint-Pierre. L'église Saint-Pierre, c'est 4 millions d'euros sur 5 ans. 4 millions d'euros sur 5 ans, dont la moitié est financée par la DRAC. Vous n'êtes pas sérieux là. Donc, bon, la campagne est terminée, vous êtes aux manettes. Ça permet aussi d'annoncer que vous allez revenir sur des promesses. S'il vous plaît, je constate ça, mais l'élection est terminée. S'il vous plaît, monsieur.

Monsieur le maire : Merci beaucoup. Une petite réponse pour l'endettement. Vous avez décidé un haut niveau d'investissement, les Bâtes, PNRU, etc., et vous avez, pour ne pas afficher la nécessité d'emprunter pour financer ces équipements, vous avez fait deux choses. Vous avez surévalué les subventions que vous attendiez, qui n'arriveront jamais. Deux, vous avez étouffé les dépenses d'entretien de la ville de telle sorte à augmenter l'épargne et consacrer cette épargne au financement artificiel des investissements. Ça veut donc dire que vous avez financé des dépenses de l'encours avec des dépenses de fonctionnement, et aujourd'hui, nous allons, nous, prendre nos responsabilités et contracter les emprunts qui vont nous permettre, en effet, de financer ces emprunts pour le bien des Drouais. Voilà la réalité des choses. Pour ce qui est du personnel, vous me dites les masses salariales, etc. Désolé, mais quand vous avez, d'une année sur l'autre, plus 70 agents qui rentrent dans la mairie, ce n'est pas un rêve, c'est une réalité que nous constatons aujourd'hui au quotidien, et il faut les payer chaque mois. Il nous faut 2,2 millions de trésorerie pour payer ces personnels, et nous n'avons pas le premier euro pour le faire. Il a fallu que je prenne mes responsabilités et que je contracte une ligne de trésorerie pour pouvoir payer non seulement le personnel, mais aussi les factures, 4,8 millions qui sont stockées, cher monsieur. Oui, c'est la réalité, et c'est celle-ci cette réalité.

Pierre- Frédéric Billet : Bon, monsieur le maire, je ne vous n'ai pas agressé, je n'ai pas élevé la voix.

Monsieur le maire : J'écris ça pour monsieur, je donnerai la parole aux autres membres du conseil municipal. Monsieur Lamrini, je vous en prie.

Youssef Lamrini : Donc, monsieur le maire, mes chers collègues, moi, j'ai fait, j'ai analysé les chiffres aussi, j'ai pris un peu de temps. Donc, on voit bien que ce ROB intervient dans un contexte particulier. Vous avez été élus le 28 mars, et nous débattons aujourd'hui, le 16 avril, d'un budget largement hérité. Donc, disons clairement les choses. Oui, 2026, c'est une année de transition, mais c'est une transition qui révèle surtout une trajectoire financière. Les chiffres sont clairs. L'épargne brute retombe à 9,7 % en 2026 après 15,1 % en 2025. L'épargne chute à 3 % contre plus de 8 % les années précédentes. La capacité de désendettement passe de 4,9 ans, on va dire 5 ans, à 8,6 %, et vous devez emprunter 10 millions d'euros avec, en plus, 400 000 € liés à la défaillance d'une SPL, et 80 % des investissements déjà engagés par l'ancienne équipe. Donc, moi, j'aime être juste. Donc, ce n'est pas une faillite, mais soyons lucides, les marges se sont fortement réduites. Donc, ça va être compliqué pour vous, ça je suis d'accord avec vous. Et cela, c'est le résultat de choix passés, des choix portés par l'ancienne majorité, mais aussi votés par une partie de l'ancienne opposition. Et dans ces marges contraintes, il y a un sujet central, comme vous venez de le dire, la masse salariale. Elle représente 27,25 millions d'euros en 2025, soit 54,7 % des dépenses de fonctionnement. Et vous annoncez pour 2026 une stabilité de 28,7 millions d'euros, malgré la GVT, donc les augmentations mécaniques, plus 300 000 € de cotisation par rapport à la CNRACL. Donc, très bien, mais cela pose une question très concrète. Nous, ce qu'on aimerait bien entendre aujourd'hui, ce sont les efforts. Où vous allez faire ces efforts par rapport à tout ça, par rapport à la masse salariale ? Car stabiliser une masse salariale dans ces conditions, cela suppose forcément des choix. Sur les recrutements, les remplacements, l'organisation des services, et aujourd'hui, ces choix ne sont pas encore explicités. Donc, c'est ce qu'on attend. Peut-être monsieur Homps va nous expliquer ça. La réalité est donc simple. Avec 3 % d'épargne nette, la ville n'a presque plus de réserve. Ça, c'est une vérité. On est tous d'accord. On est sur le fil, donc c'est très tendu. Donc, aujourd'hui, pour nos collègues, peut-être ceux qui nous regardent aussi sur les réseaux, il faut expliquer aujourd'hui que nous sommes sous pression, la ville est sous pression. Ça veut dire une erreur, une problématique, ça peut être au négatif, et quand l'épargne nette est négative, c'est pas bon. C'est une mauvaise gestion. Ça aussi, faut être clair. Avec 10 millions d'emprunts, chaque décision engage l'avenir, et avec des dépenses rigides, les marges d'ajustement sont faibles. Donc, vous avez pris vos responsabilités, ça, je vous salue, mais vous savez que ça va engager notre ville, malheureusement, dans ce choix-là. Dans ce contexte, votre prudence est compréhensive, mais elle ne suffit pas, parce qu'un ROB, ce n'est pas seulement un constat, c'est le début d'une stratégie. Et moi, je trouve que, aujourd'hui, la stratégie, c'est ce qui manque aujourd'hui. On comprend qu'il y a un constat, il y a un héritage, donc de l'ancien maire. Aujourd'hui, ce qu'on aimerait bien pour rassurer les Drouais, c'est d'avoir des orientations claires aujourd'hui, au moins des grandes lignes. La question est donc simple. Comment remonter l'épargne ? Comment maîtriser durablement les dépenses, notamment du personnel ? Et quelles seront vos vraies priorités à partir de 2027 ?

Monsieur le maire : Merci, monsieur, s'il vous plaît,

Youssef Lamrini : car au fond, Dreux n'est pas en crise, mais Dreux n'a plus de marge, et maintenant, il faut reconstruire. Voilà.

Monsieur le maire : Merci, monsieur. André, on va répondre à monsieur Lamrini, s'il te plaît.

André Homps : Oui, en fait, là, c'est un débat d'orientation budgétaire. Ce n'est pas l'élaboration du budget primitif 2027. L'élaboration du budget primitif 2026, c'est le 30 avril prochain. Encore une fois, le budget primitif 2026, il sera très fortement contraint, car, effectivement, on arrive, on prend en compte l'héritage, et on va faire ce qu'on peut avec. Il y aura juste quelques ajustements à la marge via les demandes modificatives, mais globalement, en fait, tout est très contraint. Et encore une fois, les

investissements dont on a parlé, on n'a pas d'autre choix que de les financer. On ne peut pas les minorer, on ne peut pas changer leur phasage, ils sont contractualisés, on ne peut pas faire de marche arrière, donc il faut les financer. Encore une fois, soit on a de l'épargne pour les financer, soit on n'en a pas. Nous n'en avons pas. Donc, nous recourons à l'emprunt de façon tout de même limitée pour les financer. Ça, c'est juste un choix qui s'impose à nous. C'est un choix, mais il s'impose à nous, et ça, personne ne peut rien y changer. Moi, je voulais quand même revenir sur un point qui a été soulevé par monsieur Billet. Monsieur Billet dit : "Vous n'êtes plus en campagne électorale." Non, effectivement, on n'est plus en campagne électorale. On n'est pas du tout en campagne électorale. On est dans la réalité, et tout ce que nous disons, nous pouvons le démontrer avec des chiffres. Nous ne sommes pas à l'origine de l'achat d'une voiture de 16 chevaux fiscaux, par exemple, pour un maire d'une ville de 31 000 habitants, ça n'a aucun sens. Nous ne sommes pas dans un certain nombre de dépenses superfétatoires ou inopportunes, ou sur des embauches dont tout le monde se demande si elles ont un caractère réellement utile ou pas. Je ne parle pas d'emploi fictif, je parlerai simplement d'emploi fictionnel, on va dire. Donc, tout ça, on n'est plus dedans, on n'est pas dans la campagne électorale, on est aux manettes. Donc, tous les efforts qu'on va pouvoir faire maintenant, on va les faire, monsieur Lamrini. Tous les efforts de gestion qu'on pourra faire dès 2026, on va les faire, bien évidemment. Toutes les économies qu'on pourra faire dès 2026, on va les faire. Et soyez-en certain, lors de l'établissement du budget primitif 2026, et surtout lors de l'établissement du budget primitif 2027, nous vous présenterons les orientations, les axes de redressement. Et quant à l'imposition, quant à la fiscalité, nous n'avons absolument pas renoncé à réduire la fiscalité des Drouais. Bien au contraire, nous ne pouvons pas le faire en 2026, car c'est tout simplement impossible techniquement. On n'a pas le temps, c'est pas possible. Il s'est écoulé trop peu de temps entre l'élection et ce budget pour le faire. Mais à partir de 2027, nous respecterons notre promesse, et nous le ferons. Nous le ferons sur le nom de l'année qui restera à courir pour l'exercice.

Monsieur le maire : Merci. Merci, monsieur Gambuto.

Valentino Gambuto : Oui, merci. En fait, là, l'exercice est relativement difficile. Il est difficile. Je parle de l'exercice de débat d'orientation budgétaire. Il est difficile, car, en ce qui me concerne, il est difficile de prendre le risque de donner le sentiment de prendre part pour l'un ou pour l'autre. Je parle de la majorité d'hier et la majorité d'aujourd'hui. Car ce que j'entends là sont des choses que j'ai déjà entendues. Je me souviens de monsieur Billet qui nous expliquait en début de mandat qu'il y avait une situation qui était correcte de façon faciale, si je me souviens de l'expression, et qui avait sous le coup d'un certain nombre de factures qui n'avaient pas été réglées. Donc, là, vous avez des chiffres, des données. Il se peut que vous ayez peut-être des choses qu'on ne maîtrise pas, et aujourd'hui, de prendre part à la discussion et donner un avis sur la situation est relativement difficile. Mais quand même, donner quelques avis, notamment sur vos notes, de façon assez globale, juste une petite réflexion sur l'exercice qui, par obligation, on aura un vote du budget sur avril, mais peut-être vous inviter à réfléchir, puisqu'on l'avait fait par le passé, sur la pertinence de voter les budgets en avril et pas en fin d'année, car ça pose un certain nombre de problèmes, et je pense plus particulièrement au monde associatif qui découvre ses subventions alors que son année est bien entamée, de savoir au mois d'avril si on va avoir une aide ou pas, lorsque le président a lancé un programme au mois de décembre, et quelque chose de très difficile. Donc, je vous invite, monsieur le maire, à revoir, en tout cas, qu'on puisse rediscuter sur ce sujet-là. Après, pour rentrer dans vos propositions, j'ai quand même relevé finalement, c'est ce qui était dit, très peu d'orientation. Alors, vous nous expliquez que c'est hyper contraint, et donc, du coup, on ne peut pas, mais vous nous expliquez aussi que on a un niveau d'endettement qui est en dessous du seuil de précaution. Alors, moi, je vous dis, puisque vous avez un projet qui est important, et bien, ayons recours à l'emprunt pour mettre en place le projet. Car moi, quand je lis que, au-delà des opérations programmées, une enveloppe d'au moins 500 000 € sera pour la rénovation, l'entretien des crèches, les écoles et la voirie communale, alors, ça peut choquer les gens qui ne connaissent pas les chiffres, mais 500 000 €, c'est rien. C'est absolument rien. Donc, pour des projets comme ça qui sont importants, si vous nous annoncez, si vous m'annoncez, moi, opposition, qu'on va recourir à l'emprunt et pour répondre à ces besoins, qui sont des besoins urgents, mais aussi ceux que vous avez cités, monsieur le

maire, la jeunesse, les seniors, la tranquillité, etc., je veux dire aujourd'hui, moi, mon souci, c'est le niveau d'emprunt que l'on a, mon souci, c'est la situation que vivent les Drouais. Et donc, dans votre message, j'entends : "Bon, pour cette année, c'est fichu. On verra en 2027." Moi, j'ai envie de vous dire : "Pour cette année, ce n'est pas fichu. S'il faut recourir à l'emprunt, et bien, allons-y." Mais il faut absolument donner des réponses à des tas de gens qui se sont mobilisés en ce qui concerne ces élections, que ce soit pour vous ou pour d'autres listes qui avaient un espoir sur l'avenir. Donc, moi, ça ne peut pas me rassurer que de se dire qu'on va en rester là parce qu'il y a eu des emprunts. Voilà, sur les remarques que je me fais, car c'est vrai que, avant d'avoir reçu les documents, je pensais qu'on allait justement parler des grands problèmes des Drouais, et c'est dans le cadre d'Europe, de pouvoir parler de ce que vous avez cité, mais aussi tout ce qui est la santé, la voirie, etc., tous ces dossiers qui sont importants, auxquels il faut répondre aujourd'hui, et on ne peut pas donner aux Drouais, rendez-vous dans un an? pour une politique qui répondra enfin à leurs attentes. Donc, là, moi, j'ai pas matière à débattre, j'ai juste quelques questions techniques, mais à mon avis, qui ne sont pas si importantes que ça, qu'on pourra voir lors du budget primitif, mais ça ne répond pas à mes attentes.

Monsieur le maire : Merci, monsieur Gambuto. Sur le concept d'orientation, je ne sais pas pour vous ce que ça signifie que de prendre nos responsabilités pour assumer les investissements qui ont été décidés par d'autres, et de vous, de prendre ma responsabilité pour emprunter éventuellement, dégrader les ratios, etc., qui ne seront, bien entendu, pas dégradés complètement. Par ailleurs, 500 000 €, c'est peu, etc. Je ne sais pas si vous avez entendu, nous avons parlé d'une enveloppe en attente de vous faire une présentation budgétaire qui soit beaucoup plus conséquente. Voilà un peu les orientations sur lesquelles nous ne reviendrons pas. Et je l'ai dit au préalable en introduction, que notre programme, notre projet, nos engagements devant les Drouais, et bien, ils seront respectés, et ça, c'est une orientation forte, compte tenu de la situation que nous trouvons aujourd'hui. Toutes les équipes autour de moi, on est mobilisé pour payer le personnel, on est mobilisé pour payer les factures. C'est ça, notre problème. Et quand même, nous avons en tête notre projet que nous mettrons en œuvre. D'autres positions ? Non, merci. Oui, monsieur Poisson, je vous en prie.

Jean-Michel Poisson : Oui, je voulais dire que j'ai trouvé André Homps particulièrement élégant ce soir, et notamment quand il a évoqué la question d'un emprunt de la SPL et la situation de la SPL. Alors, il se trouve que j'ai demandé rendez-vous avec le maire de Dreux et aujourd'hui avec le Président de l'agglo, qui sont respectivement actionnaires à 75 % et à 20 % de la SPL. Ce rendez-vous aura lieu demain. Et donc, nous évoquerons ces sujets-là. Je ne vais pas les développer maintenant, mais j'ai trouvé que tu étais un petit peu borderline par rapport à la situation de la SPL.

Monsieur le maire : Vas-y, André.

André Homps : Je ne polémiquerai pas, monsieur Poisson, mais nous, ce qu'on a trouvé borderline, c'est d'avoir remboursé 400 000 €, car la banque nous a dit que vous êtes caution et vous n'avez pas le choix, et juridiquement, vous êtes contraint. Et ça, c'est vraiment borderline. Alors, j'aime pas trop le terme, mais voilà, ça, c'était pas prévu, on n'y a pas pensé. C'est comme pour les lignes de trésorerie, voyez, 10 millions d'euros de lignes de trésorerie, ça représente un coût de 260 000 €. Ça, c'est de l'argent qu'on mettra en moins dans le petit fonctionnement de tous les jours. Donc, borderline, moi, je ne comprends pas votre terme, monsieur.

Monsieur le maire : je vous autorise à un mot de réponse, monsieur, s'il vous plaît.

Jean Michel Poisson : Juste un mot, effectivement, s'agissant des conversations que vous allez, que vous avez pu avoir avec la banque. Ça aurait été peut-être intéressant d'appeler le PDG de la SPL pour en parler aussi de la même manière. Donc, on verra tout ça demain, et on va pas l'évoquer ce soir. Très bien.

Monsieur le maire : Et en termes de borderline, permettez-moi de vous rappeler que les engagements de la commune en termes de garantie des emprunts de tous les satellites de la mairie, c'est 70 millions d'euros. Et si la gestion telle qu'elle est, à la SPL en l'occurrence, ailleurs, je vous laisse deviner les conséquences sur le budget municipal.

Jean Michel Poisson : Je peux, je peux un instant.

Monsieur le maire : Oui,

Jean Michel Poisson : la caution de la ville pour la SPL, elle est à fin 2025 de 2,2 millions, et à l'horizon 2027, la caution de la ville sera ramenée à zéro.

Monsieur le maire : Mais en revanche, la banque nous demande de verser immédiatement 400 000 €. Très bien. C'est tout, monsieur. Je vous demande de prendre acte de la tenue du débat des orientations budgétaires en ce qui concerne le budget principal.

Monsieur le maire : Nous allons passer aux autres budgets. Mais avant de passer aux autres budgets, simplement vous dire qu'au terme de ce débat, je souhaite, monsieur Gambuto, rappeler que le cap que nous fixons est l'engagement que nous avons pris devant les Drouais. Dans les prochaines semaines, nous engagerons un audit financier ainsi qu'une prospective financière. Ils nous permettront d'établir un diagnostic encore plus clair que nos premières approches. Un diagnostic partagé et incontestable de la situation de notre collectivité, et d'identifier les marges de manœuvre dont nous disposerons, et nous aurons en effet, comme vous l'avez dit, et comme monsieur Lamrini l'a dit aussi, les orientations que nous vous proposerons. C'est sur cette base que nous construirons un véritable plan de redressement des finances de la ville sur les 6 ans à venir. Ce plan portera une ambition simple et exigeante qui est au cœur de notre mandat : rétablir durablement les équilibres financiers tout en répondant concrètement aux attentes des habitants. C'est un engagement politique fort, car nous refusons de choisir entre la rigueur et l'action. Nous ferons les deux. Mesdames et Messieurs, c'est dans cet esprit que nous conduirons ce mandat avec lucidité, avec détermination, et avec la volonté de redresser nos finances sans jamais renoncer à nos priorités, sans jamais renoncer à la qualité de vie des Drouais et des Drouaises.

Prend acte

Monsieur le maire : Je vous remercie.

42. Budget Lotissements - Rapport sur les orientations budgétaires 2026

André HOMPS

Monsieur le maire : Je vous propose de passer au budget des lotissements.

André Homps : Bon, ça va être bref. Pardon, monsieur. Mettez le micro, monsieur, s'il vous plaît.

Youssef Lamrini : Je voulais savoir si c'était possible une petite pause technique, ou on ne fait pas de pause. Non, il n'y a pas de pause. OK, on peut continuer. Désolé. C'est pas urgent, monsieur.

Monsieur le maire : Bon, allez, on continue et on termine.

André Homps : Allez, je vais être très rapide, monsieur. Alors, concernant le budget des lotissements, écoutez, c'est très simple. Ce sont des anciennes opérations de lotissement qui ont été soldées pour l'essentiel en 2024. Il n'y a pas grand-chose à dire. Il y a une inscription à hauteur de 10 000 € qui est

prévue pour conserver actif ce budget annexe. Il n'y a pas de prévision en réalisation pour 2026. On peut passer à la suite.

Monsieur le maire : Nous prenons acte de la tenue de ce débat sur les lotissements.

Prend acte

43. Budget Locations et Parc des expositions - Rapport sur les orientations budgétaires 2026

André HOMPS

Le parc des expositions. Pour le parc des expositions, et bien, c'est un peu la même chose. Le budget du parc des expositions s'établit en reconduction du budget 2025. Il n'y a pas de nouveauté majeure dans le cadre de l'exploitation régulière. On présentera les résultats 2025 lors du CFU. Peut-être juste un mot là-dessus. C'est un équipement qui aujourd'hui est structurellement déficitaire, comme la patinoire, qui va être un équipement lourdement déficitaire. Donc, il faudra qu'on décide, qu'on trouve des solutions pour y remédier. Pour le parc d'exposition, ça sera une politique à conduire, à définir et à conduire. On vous la présentera.

Monsieur le maire : Nous prenons acte de la tenue de ce débat sur le parc des expositions.

Prend acte

44. Budget Parkings - Rapport sur les orientations budgétaires 2026

André HOMPS

Monsieur le maire : Le budget parking. monsieur Homps,

le budget parking, c'est pareil. Il s'établit en reconduction du budget 2025. Il n'y a pas de nouveauté majeure dans le cas d'une exploitation régulière. On va essayer de mettre en place les 2 heures de gratuité. Donc, on va essayer de contourner ou de surmonter l'obstacle juridique que tout le monde connaît, et on présentera les résultats 2025 lors du compte financier unique. On ne contournera pas la réglementation, bien entendu.

André Homps : Je me suis mal exprimé, je suis désolé, je me suis mal exprimé.

Monsieur le maire : Oui, monsieur Gambuto.

Valentino Gambuto : Oui, oui, on avait entendu que ça voulait dire on trouvera les artifices légaux pour pouvoir se passer de ça. En ce qui concerne la mise en place, parce que là, c'est quelque chose de concret, rapide, la mise en place des 2 heures, vous prévoyez de le faire à partir de quand ?

Monsieur le maire : Non, il faut qu'on trouve d'abord les artifices.

André Homps : Oui, ce sera sur le budget primitif 2027, car ça suppose un certain nombre d'études préalables qui vont être assez lourdes. Par exemple, la fréquentation des parkings, la façon de procéder sans contourner la législation. Merci, Valentino. Donc, ça devrait demander quand même un gros boulot de préparation et de réflexion, et ça sera sur le budget pour le budget primitif 2027.

Monsieur le maire : Nous prenons acte de la tenue du débat sur le budget des parkings.

Prend acte

45. Adoption du règlement budgétaire et financier
André HOMPS

Monsieur le maire : Voilà pour ce qui est des budgets. Il nous reste un dernier point, c'est l'adoption du règlement budgétaire et financier, dont vous avez une copie exhaustive dans vos dossiers. Nous reprenons ce règlement budgétaire et financier. S'il y avait des modifications à apporter, nous le ferons lors des prochaines réunions de notre conseil municipal.

Y a-t-il des remarques là-dessus ? Des votes contre, des abstentions ?

à l'unanimité, moins 4 abstentions (Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Je vous remercie.

L'ordre du jour est épuisé. Je lève la séance du conseil municipal. Merci beaucoup.

La séance est levée à 21h31.

La secrétaire de séance,

Madame Marie-Françoise SCAVENNEC



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

